Plan d'aménagement général en vigueur - Localité d' Ahn Composé sur la base du PCN 2015, de la BD-L-TC vs. 3.0 2007, de l'Orthophoto 2013 Bâtiment supplémentaire à titre indicatif: Inventaire de terrain (en 2015), DOP 2013, River/Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m **ZONES DE BASE** Périmètre d'agglomération Zone mixte à caractère rural (Art. 5) Zone résidentielle (Art. 6) Zone centrale (Art. 8) Zone d'activités économiques (Art. 11) Zone de bâtiments et d'equipements publics (Art. 13) Zones de loisirs sans séjour (Art. 34) Zone de verdure (Art. 14) Zone forestière (Art. 16) Sources : OBS 2007, MEnv. Zone rurale (Art. 16) ZONES SUPERPOSÈES Projet d'aménagement particulier approuvé Zone soumise à un projet d'aménagement particulier (Art. 12) Zone à prescriptions spécifiques (Art. 7) Zone résidentielle à prescriptions spécifiques - Ehnen Zone mixte à caractère rural à prescriptions spécifiques - Kapenacker Zone mixte à caractère rural à prescriptions spécifiques - Deysermillen Zone centrale à prescriptions spécifiques - Ehnen Zone inondable (TIMIS EHQ) Sources : MDDI - Administration de la gestion de l'eau, definé en 2013 selon la Directive 2007/60/CE **INFRASTRUCTURES** ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS LÉGALES, RÉGLEMENTAIRES OU ADMINITARTIVES SPÉCIFIQUES RELATIVES à la protection de la nature et des ressources naturelles zone Natura 2000 "Habitats" - LU0001024 Source : MDDI, février 2010 zones protégées au Grand-Duché du Luxembourg PS 09 "Kelsbaach" Sources : RGD 03.08.1998 PS 10 "Pellembierg" (Art. 18) Sources : RGD 30.09.2005 à la protection des sites et monuments nationaux Source: Liste SSMN 08.01.2015 INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES (á titre indicatif) Délimitation modification ponctuelle du PAG PCN 2015- ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG BD-L-TC vs. 3.0 2007 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES OBS 2007 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES Saisine du Conseil Communal Avis de la Commission d'Aménagement Vote du Conseil Communal Approbation du Ministre de l'Intérieur Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures COncept COnseil COmmunication CO3 s.à r.l. 3, bd. de l'Alzette en urbanisme, aménagement du territoire L-1124 Luxembourg Tel.: (+352) 26 68 41 29 Fax: (+352) 26 68 41 27 Mail: info@co3.lu Administration communale de Wormeldange Plan d'Aménagement Général PAG en vigueur - Localité d' Ahn Indice 0612_pag-e.v._Ah